

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CRÊCHES-SUR-SAÔNE

SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2024

D2024-82

Décision modificative N°6 :
Etude Hydro géologique
cimetière

Rapporteur : Annick GUYON

Nombre de membres

Conseil	Présents	Ayant pris part à la délibération (avec pouvoirs)
23	20	21

Vote POUR	21
Vote CONTRE	0
Abstention	0

Date de la Convocation : 11 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le seize septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Michel BERTHET.

Présents : Jean-Claude ARNAUD, Michel BERTHET, Federico BIANCHINO, Cyrille BOUCHY, Valentin CARRERAS, Céline CARREIRO, Françoise CURAILLAT, Claire DE CROMBRUGGHE, Christèle DUMONT-PLATEL, Nathalie DUMORD, Patrice DUPONT, Marjolaine FRANÇAIS-DUMONT, Fabienne FARGEOT-MENEZES, Annick GUYON, Ludovic MORAND, Jean-Luc PAQUELIER, Patrice PERNOT, Pierre SIGNORET, Julien STOYE, Vincent THIBERT.

Absents : Marina BROSSETTE (Pouvoir à Nathalie DUMORD), Ludivine DE OLIVEIRA LEONES, Coralie SANGOY

Considérant qu'il y a lieu d'adopter une décision modificative pour prendre en compte les éléments suivants :

- Besoin de crédits supplémentaires à l'article 2031/129 en dépenses d'investissement pour une étude hydro géologique pour le cimetière : besoin de 4 860,00 €

Section d'investissement :

DEPENSES

Opération	Article	Augmentation	Diminution	Total
129	2031	4 860		
	1641		4860	
Total		4 860		4 860

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **D'approuver** la décision modificative N° 6
- **D'autoriser** le Maire à signer tout acte relatif à la présente délibération

Le secrétaire de séance
Jean-Luc PAQUELIER



Le Maire
Michel BERTHET



Acte télétransmis au contrôle de légalité
le 17.09.2024.....

Acte affiché le

Acte contresigné le 18.09.2024

Le Maire Michel BERTHET

